

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Rapport
du Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
sur sa vingt-sixième session

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 5 au 8 décembre 1995



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/42(2)/8
TD/B/WP/94
9 janvier 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**Rapport du Groupe de travail
du plan à moyen terme et du budget-programme
sur sa vingt-sixième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 5 au 8 décembre 1995

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1
I. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (point 3 de l'ordre du jour) .	2 - 11
II. Questions d'organisation	12 - 18

Annexes

- I. Conclusions concertées
- II. Participation

INTRODUCTION

1. La vingt-sixième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 5 au 8 décembre 1995. A cette occasion, le Groupe de travail a tenu deux séances plénières (ses 110ème et 111ème séances) et s'est réuni le reste du temps en séances informelles privées.

Chapitre I

EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED ET DE LEUR FINANCEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

2. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi des documents ci-après :

"Programme de coopération technique de la CNUCED en 1994 - rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/WP/92 et Add.1);

"Etude approfondie du programme SYDONIA de la CNUCED - étude du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/WP/93)

3. L'Adjoint du Secrétaire général de la CNUCED a dit que les dépenses de coopération technique de la CNUCED s'élèveraient à quelque 43 millions de dollars pour l'exercice biennal 1994-1995, chiffre correspondant à 40 % environ du budget-programme. Le financement assuré par le PNUD avait diminué depuis les années 80, et sa part était tombée à 50 % environ en 1994 et 37 % en 1995. Le niveau global d'exécution avait toutefois été maintenu grâce à l'accroissement des contributions versées aux fonds d'affectation spéciale, qui de 2 millions de dollars en moyenne dans les années 80 étaient passées aujourd'hui à plus de 12 millions de dollars par an. Comme les Etats membres le lui avaient demandé, la CNUCED coordonnait ses activités de coopération technique avec celles d'autres organisations, notamment le CCI et, depuis peu, l'OMC.

4. Un séminaire international avait été organisé par les autorités suisses, en coopération avec la CNUCED, à Ascona les 23 et 24 novembre, sur le thème de "la coopération technique pour le commerce et le développement à l'heure de la mondialisation". On y avait souligné la nécessité d'une coordination adéquate entre les institutions de coopération technique oeuvrant dans le secteur du commerce. Le rapport TD/B/WP/92 donnait des renseignements sur les mesures prises par le secrétariat pour appliquer les recommandations formulées par le Conseil lors de l'examen général de la coopération technique effectué en 1994.

5. Pour ce qui était de l'étude approfondie du programme SYDONIA (TD/B/WP/93), on y trouvait un certain nombre d'enseignements et de recommandations. Un exposé spécial serait également présenté au Groupe de travail sur les activités réalisées par la CNUCED à l'appui du renforcement des capacités nationales dans le domaine des négociations commerciales internationales.

6. Le Secrétaire général de la CNUCED attachait une grande importance à l'exécution d'un programme efficace de coopération technique, offrant un témoignage éloquent et concret de l'utilité de la CNUCED. Pour ce qui était de la fixation des priorités, la composition ex post du programme était le résultat de nombreuses décisions individuelles prises par les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat, mais tous les projets exécutés par la CNUCED devaient satisfaire à certains critères fondamentaux.

7. Enfin, l'Adjoint au Secrétaire général a remercié les donateurs de leurs contributions au programme de coopération technique de la CNUCED. Un soutien continu ou accru serait toutefois nécessaire pour répondre aux besoins des pays nécessitant une assistance particulière, à savoir les pays africains et les pays les moins avancés.

8. Le représentant de la Suisse a dit que le Séminaire d'Ascona sur la coopération technique dans le domaine du commerce et du développement (23-24 novembre 1995) avait eu deux objectifs : d'abord définir les nouveaux besoins de coopération technique à la suite du Cycle d'Uruguay, puis renforcer la coopération entre les diverses organisations internationales offrant une assistance technique. Le premier objectif avait été largement atteint, et l'excellent document présenté par la CNUCED avait en particulier contribué à une meilleure compréhension des besoins immédiats et des besoins à long terme. Pour ce qui était du second objectif, toutefois, il n'avait pas été possible d'établir une division du travail et une ligne de partage nettes entre les diverses organisations offrant une assistance technique. Les participants au séminaire avaient reconnu que la meilleure approche était de promouvoir des "centres d'excellence" dans les différentes organisations, en s'appuyant sur leur avantage comparatif. Dans le cas de la CNUCED, la Suisse avait soutenu et continuerait de soutenir des programmes répondant à ce principe, en particulier les programmes relatifs à la gestion de la dette, à l'efficacité commerciale et à la gestion des risques dans le secteur des produits de base. Une interaction positive entre la coopération technique et les travaux de fond du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED était bénéfique aux deux, le programme sur l'efficacité commerciale constituant à cet égard un bon exemple.

9. Le programme SYDONIA était au coeur des discussions à la présente session du Groupe de travail. Le rapport du secrétariat (TD/B/WP/93) faisait, certes, état des impressionnants résultats de ce programme, mais la délégation suisse le jugeait décevant. Il manquait de cohérence, contenait peu de recommandations et formulait des critiques générales du programme que rien ne venait étayer. De plus, le secrétariat y évoquait les préoccupations des donateurs, mais la Suisse en tant que donateur n'avait pas été consultée, et la délégation suisse voyait mal comment de telles préoccupations auraient pu être exprimées. Bien entendu, il y avait encore à faire pour améliorer le programme, en particulier pour ce qui était de la communication entre le secrétariat, les donateurs et les bénéficiaires. Enfin, le représentant a dit que sa délégation s'inquiétait de l'absence de progrès concernant la répartition équitable et transparente des frais généraux au sein du secrétariat. Il espérait que le Groupe de travail serait saisi d'un rapport sur cette question.

Décision du Groupe de travail

10. A sa 111^{ème} séance plénière (séance de clôture), le 8 décembre 1995, le Groupe de travail a adopté un projet de conclusions concertées (TD/B/WP/L.73). (Pour le texte des conclusions concertées, voir l'annexe I.)

Déclaration de clôture

11. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que sa délégation attachait un grand prix au programme de coopération technique du secrétariat, qui devrait continuer à occuper une place importante dans les travaux de

la CNUCED. Adoptant une démarche novatrice, le secrétariat avait organisé récemment plusieurs séminaires, notamment le séminaire de Divonne (France) sur l'investissement étranger direct dans une économie en voie de mondialisation, des séminaires régionaux visant à aider les pays qui n'étaient pas membres de l'OMC à soutenir la concurrence dans le système commercial international, et le séminaire d'Ascona (Suisse) sur la coopération technique pour le commerce et le développement à l'heure de la mondialisation. Ces activités avaient donné des résultats utiles, en particulier pour la préparation de la neuvième session de la Conférence.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

12. La vingt-sixième session du Groupe de travail a été ouverte le 5 décembre 1995 par M. Markus Kummer (Suisse), président du Groupe de travail à sa vingt-cinquième session.

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

13. A sa 110ème séance plénière (séance d'ouverture), le 5 décembre 1995, le Groupe de travail a élu M. Miroslav Pise (République tchèque) président et M. Behzad Alipour Tehrani (République islamique d'Iran) vice-président/rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

14. Egalement à sa 110ème séance plénière, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/91. L'ordre du jour de la vingt-sixième session était le suivant :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session du Groupe de travail
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

D. Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session du Groupe de travail

(Point 4 de l'ordre du jour)

15. Le Chef du Groupe de la coordination et de l'évaluation des programmes a déclaré que la prochaine session du Groupe de travail serait normalement consacrée à l'étude du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. On espérait que le Groupe se réunirait immédiatement après la neuvième session de la Conférence, pour examiner le projet de plan à moyen terme compte tenu des résultats de cette dernière. Les délégations seraient tenues pleinement au courant.

16. Le Directeur des Services d'appui aux programmes et des services de gestion a dit que la question des publications de la CNUCED avait été soulevée dans le rapport du CCQAB, dans le contexte du budget-programme pour 1996-1997. Au paragraphe IV.36 de ce rapport (A/50/7), le Comité consultatif avait recommandé qu'elle soit examinée sans tarder et que les organes intergouvernementaux de la CNUCED étudient activement et de façon approfondie le programme de publication de cet organisme. Si le rapport du CCQAB était approuvé par la Cinquième Commission, le Groupe de travail pourrait étudier séparément la question des publications de la CNUCED à sa prochaine session ou à une session ultérieure, auquel cas le secrétariat fournirait les données et éléments nécessaires.

17. Le Groupe de travail a décidé que l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session serait établi dans le cadre de consultations informelles.

**E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 6 de l'ordre du jour)

18. A sa 111ème séance plénière (séance de clôture), le 8 décembre 1995, le Groupe de travail a adopté son projet de rapport (TD/B/WP/L.72) et a autorisé le Rapporteur à le parachever en y incorporant le compte rendu des débats de cette même séance.

Annexe I

CONCLUSIONS CONCERTÉES

Le Groupe de travail :

1. Prend note avec satisfaction du rapport sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement, ainsi que des renseignements statistiques complémentaires présentés par le secrétariat (TD/B/WP.2/92 et Add.1);
2. Note avec préoccupation les conséquences négatives, pour plusieurs activités de coopération technique de la CNUCED, de la baisse persistante du financement provenant du PNUD;
3. Se félicite du soutien financier croissant apporté par les Etats membres et d'autres donateurs aux programmes de coopération technique de la CNUCED;
4. Prie le secrétariat de continuer à tenir les missions permanentes à Genève régulièrement informées de l'évolution et des progrès enregistrés dans le domaine de la coopération technique;
5. Prend note des renseignements fournis par le secrétariat concernant la répartition des dépenses d'appui, et le prie de présenter par écrit des renseignements détaillés sur les progrès accomplis dans l'application des décisions pertinentes du Conseil;
6. Prie le secrétariat de fournir des renseignements complémentaires sur l'utilisation des fonds du budget-programme pour le soutien des activités de coopération technique;
7. Encourage le secrétariat à améliorer l'échange d'informations sur les activités de coopération technique avec d'autres organisations proposant une coopération technique dans le domaine du commerce et du développement, et à s'efforcer de conclure des mémorandums d'accord avec ces organisations en vue d'améliorer la coopération et de garantir synergie et complémentarité;
8. Prend note de l'étude approfondie sur le programme SYDONIA (TD/B/WP/93);
9. Loue le secrétariat pour l'expansion rapide du programme SYDONIA, qui s'est révélé être un instrument efficace et important pour la réforme et la modernisation des douanes partout dans le monde dans le contexte du programme relatif aux pôles commerciaux et du programme relatif à l'efficacité commerciale;
10. Souligne la nécessité d'assurer la permanence et la viabilité du programme SYDONIA compte tenu des contraintes financières globales et des priorités de programmation de la CNUCED;

11. Prie le secrétariat, dans le cadre de la préparation de la neuvième session de la Conférence :

- a) D'élaborer différentes options visant à améliorer le programme SYDONIA et la structure des ressources nécessaires pour renforcer la viabilité financière à long terme du programme;
- b) D'entreprendre les travaux préparatoires nécessaires à la mise en place d'un mécanisme de consultations régulières entre les donateurs, les bénéficiaires et le secrétariat concernant le programme SYDONIA;

12. Prie le secrétariat de présenter, à l'occasion du prochain examen de la coopération technique, une documentation comprenant notamment :

- a) Des données concernant spécifiquement la coopération de la CNUCED dans les pays les moins avancés;
- b) Des données comparatives sur l'évolution des dépenses par région et par programme sur une période de quatre ans;
- c) Une étude approfondie du programme TRAINFORTRADE;
- d) Un rapport sur le thème de la coopération technique concernant le droit et la politique de la concurrence.

Annexe II

PARTICIPATION 1/

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Argentine	Pologne
Chine	République tchèque
Etats-Unis d'Amérique	République-Unie de Tanzanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Inde	Sri Lanka
Iran (République islamique d')	Suède
Japon	Suisse
Mexique	
Nigéria	

2. Les Etats membres suivants de la CNUCED, qui ne font pas partie du Groupe de travail, étaient représentés à la session en qualité d'observateurs :

Allemagne	Honduras
Bulgarie	Hongrie
Chili	Irlande
Cuba	Italie
Egypte	Maroc
El Salvador	Nicaragua
Equateur	Norvège
France	Panama
Gabon	Philippines
Guatemala	Qatar

1/ La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.32.